

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

SOUS DIRECTION TECHNIQUE ET INFRASTRUCTURES
GROUPEMENT TECHNIQUE LOGISTIQUE
SERVICE MATERIELS
SERVICE ADMINISTRATION FINANCES COMMANDE PUBLIQUE

BUREAU DU C.A.S.D.I.S.

SEANCE DU 02 FEVRIER 2024

P.V. n° 121
Dossier n° 8

DELIBERATION DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1424-29,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à l'autorisation de passer et de signer un marché public en procédure d'appels d'offres pour les réparations de carrosserie des véhicules du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU les avis émis,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité des réparations des véhicules accidentés du SDIS 77 et ainsi garantir leur disponibilité opérationnelle,

Décide à l'unanimité,

- D'autoriser le lancement d'une procédure de marché public, pour une durée d'un an reconductible trois fois, pour les réparations de carrosserie des véhicules du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,
- De me donner délégation pour signer toutes pièces s'y référant,
- De m'autoriser à signer les pièces administratives se rapportant à ce marché public ainsi que les avenants, à l'exception de ceux ayant une incidence financière supérieure ou égale à 5% par rapport au montant initial du marché public.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU